

COMMUNE D'AINGERAY



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 28 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers votants : 14
Suffrages exprimés : 14

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aingeray se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances et après convocation légale, sous la présidence, M. FONTAINE André, Maire.

Etaient présent(e)s :

M. COTTRELLE Sylvain, M. CURÉ Emilie, Mme DEMARQUE Sabrina, M. DINEE Olivier, M. DUROUCHARD Damien, M. FONTAINE André, Mme FRAULOB Odile, Mme JEZEQUEL Valérie, M. MORET Damien, M. RISSER Xavier, M. ROUCHON Alain et Mme THOUVENOT Nathalie

Membres Excusés ayant donné procuration :

M HALLER Philippe ayant donné procuration à M. COTTRELLE Sylvain
M. PREVOST Jean-Luc ayant donné procuration à Mme THOUVENOT Nathalie

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme FRAULOB Odile ayant obtenue la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour

Approbation du dernier CM

1. SPL X-DEMAT : Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Facturation des demandes d'Autorisation du Droit des Sols
3. Renouvellement d'un bail agricole arrivé à terme
4. Proposition acquisition parcelle ZD 1
5. Dissolution CCAS
6. CC2T : Compostage
7. Raccordement au réseau d'électricité - placette du Mongambé
8. Questions diverses

La séance de conseil municipal a débuté à 18h30.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur ROUCHON demande qu'une modification de formulation apparaisse dans le dernier compte rendu du 09 juin 2023.

- Dans « affaires diverses », « emprunt communal » : Monsieur ROUCHON souhaite que l'on précise qu'il était contre le fait que la commune emprunte à un taux à 4%.
- Dans « Affaires diverses » : Monsieur ROUCHON souhaite que l'on ajoute au PV qu'il avait demandé l'autorisation au Conseil Municipal de lire le courrier de Monsieur SIMONINGH.

Aucune autre remarque n'est constatée.

01 - SPL X-DEMAT : APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Commune est actionnaire de la société SPL-Xdemat afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes...

De ce fait, il est demandé à l'assemblée délibérante de chaque actionnaire d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration (articles L.1524-5 et L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales).

Après examen, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité (13 POUR) le rapport de gestion du Conseil d'administration

02 - FACTURATION DES DEMANDES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

Monsieur le Maire rappelle que la Commune d'AINGERAY a délégué à la ville de Toul, l'instruction des permis de construire et des certificats d'urbanisme opérationnel.

La facturation des actes établis est actuellement annuelle.

Le bilan financier de la Ville de Toul réalisé pour l'année 2022 pointe un déficit financier en raison, notamment d'une baisse d'activité par rapport à 2021, liée au contexte réglementaire, économique et énergétique.

C'est pourquoi, afin de garantir strictement la couverture des frais engagés par la Ville de Toul dans le cadre de l'instruction de l'ADS Tulois, il est proposé une modification du mode de facturation actuel. Ainsi dans l'hypothèse où les recettes ne seraient pas en adéquation avec les frais supportés par la Ville, un ajustement serait réalisé, concomitamment à la facturation du second semestre et proportionnellement au nombre d'Equivalent Permis de Construire instruits pour chaque commune au cours de l'année écoulée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'avenant à la convention de constitution d'une entente entre communes pour l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols

03 - RENOUELEMENT D'UN BAIL AGRICOLE ARRIVE A TERME

Monsieur le Maire informe que le bail agricole de M. DEPARDIEU arrive à terme en 2023. Il propose donc de renouveler le bail, aux mêmes conditions que l'ancien.

Monsieur DUROUCHARD Damien arrive à 18h49.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le renouvellement du bail agricole

04 - PROPOSITION ACQUISITION PARCELLE ZD 1

Monsieur le Maire informe que le propriétaire de la parcelle ZD 1 a sollicité la mairie car il souhaiterait vendre son terrain d'une surface de 7080 m² à la commune d'AINGERAY. Cette parcelle jouxte la parcelle boisée communale dit de « La Claire ». Le prix proposé est d'1€/m²
Après débat, il en est ressorti que le prix proposé est trop cher.

Après en avoir délibéré et à la majorité (13 POUR - 1 ABSTENTION), le Conseil Municipal DECIDE de ne pas donner suite à cette demande.

05 - DISSOLUTION CCAS

Monsieur le Maire informe qu'il a été approché par la trésorerie sur la nécessité de garder ou non le budget CCAS.

Il précise que l'article 79 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a supprimé l'obligation légale de créer un CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants. En application de cet article, le conseil municipal peut décider, par délibération, la dissolution du CCAS de la commune et le suivi des actions à caractère social directement au sein du budget de la commune.

Bien souvent la seule recette du budget CCAS repose sur la subvention du budget principal et le nombre de dépenses réelles qu'il enregistre est minime.

La dissolution du CCAS et l'intégration de son activité dans le budget principal permettrait d'alléger et simplifier la gestion administrative de ces opérations et n'entacherait en rien le caractère social que revêt le CCAS si la commune décidait de créer une commission dédiée pour le remplacer.

Monsieur le Maire propose néanmoins qu'une commission avec des membres du Conseil + membres extérieurs soient toujours existante même en cas de dissolution.

Après en avoir délibéré et à la majorité requise (4 POUR - 4 CONTRE (Mme THOUVENOT, M. ROUCHON, M. PREVOST et M. RISSER) - 6 ABSTENTIONS (Mme CURE, M. COTRELLE, M. HALLER, Mme JEZEQUEL, M. MORET, Mme DEMARQUE)) - La voix du Maire étant prédominante, le CCAS sera dissous au 1^{er} janvier 2024.

06 - CC2T : COMPOSTAGE

Etant donné que le compostage deviendra obligatoire en 2024, LA CC2T nous demande d'opter pour un site de compostage partagé sur la commune ou pour une opération de vente de composteurs individuels pour les habitants.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à se rapprocher de la CC2T afin de solliciter une commande groupée pour des composteurs individuels

Monsieur le Maire présente le devis reçu pour un branchement provisoire sur la placette du Mongambé. Le devis s'élève à 1591.20 € TTC. Il précise par ailleurs qu'il n'y aura pas d'abonnement trimestriel ou annuel. Seule la consommation sera payée à chaque utilisation.

Après en avoir délibéré, et à la majorité requise (9 POUR - 2 CONTRE (Mme THOUVENOT et M. PREVOST) - 3 ABSTENTIONS (M. ROUCHON - M. RISSER et Mme DEMARQUE) le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et lancer la procédure de raccordement.

AFFAIRES DIVERSES

- ✚ **Cadran horloge Eglise** : Monsieur le Maire rappelle qu'un ou deux cadrans de l'horloge de l'église ne fonctionnent plus ainsi que le mécanisme « marteau » sur une cloche.

Selon une toute logique, il serait judicieux de changer les 4 cadrans afin d'harmoniser l'ensemble. Monsieur ROUCHON suggère de ne laisser qu'un seul cadran.

Il a été décidé que le sujet sera abordé lors d'un prochain CM et que chaque conseiller devra analyser le devis qui lui sera envoyé.

Mme DEMARQUE quitte la salle du conseil à 19h35

- ✚ **Pylône Télécom** : Les travaux d'installation du pylône antenne télécom derrière le local technique sont en cours.

✚ **Arbre tombé** : Un arbre est tombé dans le lotissement. Actuellement cette zone sert de parking. La commune veillera à le remplacer.

✚ **Racine piste cyclable** : Pour information, une demande d'intervention auprès du Conseil Départemental a été faite il y a 1 mois environ. Une relance sera faite ce jour.

✚ **Local boulangerie** : Les travaux de la rénovation de l'ex local boulangerie sont en cours. Les plans ont été visionnés par les conseillers.

✚ **Réunion de travaux rue de liverdun** : Monsieur ROUCHON souhaite savoir pourquoi il n'a pas été convié à la réunion de chantier. Monsieur le Maire l'informe que la réponse lui a été faite dans le mail du 07/09/2023. C'était une réunion de coordination des entreprises pour ajuster leur calendrier d'activité menée par le Maître d'œuvre. La commune a juste mis à disposition une salle pour leur rencontre.

Monsieur ROUCHON quitte la séance à 19h44.

✚ **Ordures** : Mme CURÉ Emilie informe que depuis l'installation de la machine à pizza, certains usagers laissent les boîtes de cartons de pizza, les canettes a même le sol. Que cela devient récurrents surtout les week-ends. Elle rappelle également que les containers de tri sont à proximité. Certains conseillers suggèrent que la société qui a installé la machine à pizza/boissons installe une poubelle à côté des machines.

✚ **Feu tricolore travaux rue de Liverdun** : Monsieur RISSER fait remarquer qu'il est parfois difficile de se croiser et pense qu'il faut modifier la durée des feux. La commune est incompétente pour le faire. Les feux sont sous l'entière responsabilité et compétence de l'entreprise. Néanmoins nous ferons remonter l'information au maître d'œuvre.

✚ **Retour vide grenier** : un compte rendu financier a été fait. Ensemble satisfaisant, il reste des progrès à faire dans l'organisation.

La séance est levée à 20h13.

Fait à Aingeray, le 29/09/2023

Le Maire,

André FONTAINE

